



Litige vendeur vélo

Par Lod50

Bonjour,

Voici la situation. Nous avons acheté un vélo neuf, 0 km, à un très bon prix dans un magasin ayant pignon sur rue mais via le site internet. Au bout d'un an une panne. Le vendeur nous dit que si nous ne pouvons pas le ramener (vélo cargo et revendeur à environ 400 km de mon lieu de résidence) nous devons consulter un réparateur local et adresser les factures au fabricant. Le fabricant nous dit que c'est au vendeur d'assurer les réparations mais me propose de faire un diagnostic en local au vu de l'impossibilité de faire jouer le sav du revendeur (le constructeur a échangé plusieurs fois avec lui). Verdict: après envoi par le réparateur local de la pièce (moyeu du vélo) au constructeur de celle ci, la garantie ne marche pas. Le moyeu aurait été immergé. Nous réglons 70 euros au réparateur pour le diagnostic (réparation autour des 370 euros). Nous avons appris entre temps que le vélo avait été envoyé dans cette boutique pour qu'elle le mette à disposition d'un journaliste pendant trois semaines afin de faire un test et il était convenu que le revendeur le garde pour le vendre. Le vélo a été vendu un peu moins cher au revendeur en contrepartie. Nous avons des preuves écrites de tout cela. Nous avons acheté ce vélo 5 mois après cela avec 40% de remise, sans explication. Suspectant à sa réception que le vélo avait déjà servi, nous avons adressé un mail au vendeur qui nous avait assuré par écrit qu'il n'avait pas été utilisé, malgré les 50 km au compteur. Nous avons envoyé un mail au revendeur demandant la prise en charge du changement de la pièce à leur charge puisqu'il est impossible de prouver que nous sommes à l'origine de la panne, le vélo ayant été utilisé auparavant (le vélo aurait aussi été vendu en Belgique par le constructeur, c'est lui qui me l'a écrit mais pas de preuve et il a fait une facture pour un vélo neuf au revendeur). Aujourd'hui le constructeur nous propose de faire la réparation avec la pièce à prix coûtant plus la main d'oeuvre, pour nous rendre service. Nous avons vraiment besoin de retrouver l'usage de ce vélo qui immobilisé depuis trois mois.

Pouvons nous payer la réparation après du constructeur puis nous retourner contre le revendeur au regard de l'usage qui a précédemment été fait du vélo? Quels dommages pouvons-nous demander?

Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez nous apporter